Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-11_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : Finances Commande Publique

Objet : Finances – Participation communale 2026 au Centre Communal d'Action Sociale

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Mme Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-11_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 16 février 2026
Délibération n°11/2026

Service référent : Finances et commande Publique

Objet : Finances – Participation communale 2026 au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint au Maire chargé des Finances, de la Commande publique et du Mécénat

Exposé :

Le CCAS assure la mise en œuvre de la politique de la Ville en matière d'action sociale et joue un rôle essentiel auprès des publics précaires et en matière de maintien à domicile pour les personnes âgées et handicapées. Il assure la gestion du service d'aide à domicile, du portage des repas et de la résidence autonomie des Dunes.

Au regard des besoins présentés par le Centre Communal d'Action Sociale et notamment de la prise en compte des difficultés structurelles du Service d'aide à domicile – service essentiel au maintien à domicile – et de la résidence autonomie, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 330 000 € par an. Un acompte de 50 000 € peut être versé au premier trimestre de chaque année.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance du 10 février 2026, la Commission municipale Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 330 000 € par an au CCAS selon les modalités ci-dessus exposées ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique ;

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-11_2026-DE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 19 février 2026

Le Maire

Patrick Le Roux

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

R. A. A. : 2026
Classification actes : FINANCES LOCALES

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-11_2026-DE